



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 35<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 18 décembre 2007, à 15 heures

Présidente : M<sup>me</sup> Lintonen ..... (Finlande)

## Sommaire

Point 59 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (*suite*)

Achèvement de la partie principale des travaux de la Commission

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-64844 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 35.*

**Point 59 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)**

**b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite) (A/C.2/62/L.4 et L.63)**

**Projet de résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

1. **La Présidente** invite la Commission à examiner le projet de résolution A/C.2/62/L.63, qui est présenté par M. Saleh (Liban), Vice-Président de la Commission, et qui a été élaboré sur la base des consultations informelles organisées sur le projet de résolution A/C.2/62/L.4. Ledit projet n'a pas d'incidence sur le budget programme.

2. **M. Gass** (Suisse), intervenant en sa qualité de facilitateur des consultations informelles, signale plusieurs changements mineurs de forme et quelques corrections. Dans le quatorzième paragraphe, les mots « avec préoccupation » sont supprimés. Au paragraphe 3, le mot « bénéficiaire » est remplacé par « programme ». Au paragraphe 32, les mots « les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment » ont été ajoutés avant « les objectifs du Millénaire pour le développement ». Au paragraphe 124, les mots « de gestion » ont été insérés avant « de conseil et... »

3. *Le projet de résolution A/C.2/62/L.63, tel que corrigé oralement, est adopté.*

4. **M. Khan** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait état de la satisfaction qu'il éprouve à se joindre au consensus réalisé sur la résolution, après deux mois d'âpres négociations et au prix de quelques compromis douloureux.

5. **M<sup>me</sup> Ferreira** (Portugal), parlant, au nom de l'Union européenne, des pays candidats : Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie; des pays en cours de stabilisation et d'association : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine, prend acte des efforts et des engagements sans précédent consentis par tous les États membres face au processus complexe des négociations sur l'examen triennal complet des politiques. Le texte, même s'il n'est pas parfait, tient

compte des principaux intérêts de toutes les parties aux négociations, et le processus lui-même contribue à renforcer la confiance entre les États membres, susceptible de favoriser à l'avenir d'autres consensus sur des thèmes difficiles.

6. **M. Heidt** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'est jointe au consensus afin de faire progresser les négociations. Étant donné que la négociation est le principal instrument dont dispose l'Assemblée générale pour fournir les directives sur les activités opérationnelles de développement, le manque de clarté sur quelques thèmes importants et opérationnels est préoccupant. Au cours de la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies, les dispositions correspondantes devront être examinées en permanence et améliorées de plusieurs manières.

7. D'abord, même si le rôle du secteur privé dans le développement n'est plus complètement ignoré, aucun soutien n'est prévu pour l'importance essentielle qu'il revêt en tant que moteur d'une croissance économique durable et il en est de même de la nécessité, pour le système des Nations Unies, d'aider les pays à créer un environnement propice au développement du secteur privé local. Il s'agit là d'une grave négligence susceptible de freiner les activités relatives à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté dans le monde.

8. En deuxième lieu, la section financement insiste sur les augmentations de ressources en tant que telles, sans beaucoup s'intéresser à la manière d'utiliser les fonds ou aux résultats attendus, ce qui n'est pas compatible avec un système de gestion et un budget basés sur des résultats que de nombreux fonds et programmes prennent en considération. Le rapport du Secrétaire général à la prochaine Assemblée générale, demandé au paragraphe 30 de la résolution, sera certainement fondé sur le principe d'une affectation de ressources en fonction des résultats obtenus.

9. Troisièmement, favoriser l'exécutif au niveau national, sans tenir compte de la nécessité de remédier aux faiblesses signalées par les auditeurs dans cette modalité de mise en œuvre du programme, risque de mettre en danger les fonds, la crédibilité et la réputation des institutions.

10. Quatrièmement, bien que la nécessité d'une évaluation indépendante des initiatives pilotes du programme Unité d'action des Nations Unies ait été

constatée, les États-Unis d'Amérique privilégient un rôle confié aux commissions régionales dans ce secteur.

11. L'intervenant fait état de sa dernière préoccupation, à savoir le fait que le financement des institutions spécialisées relève de leurs organismes directeurs et non pas de la Deuxième Commission. Dans ce contexte, le paragraphe 25 confond les relations entre l'Assemblée générale et lesdites institutions et, ce faisant, empiète dangereusement sur l'autorité budgétaire des organismes directeurs indépendants de ces dernières. Le même paragraphe déforme également leur situation budgétaire en suggérant une stagnation généralisée des niveaux de financement, assertion qui n'est pas étayée par les faits.

12. **M. Nakamura** (Japon) dit que le texte adopté représente l'unique rédaction susceptible de déboucher sur un accord. Pendant les négociations, les États-Unis ont proposé plusieurs paragraphes sur la sécurité humaine et une démarche communautaire à l'égard du développement, comme un moyen permettant de résoudre nombre des problèmes confrontant les populations vulnérables. Bien que ces propositions aient été retirées pour obtenir un consensus, le Japon continuera de soutenir l'inclusion du concept de sécurité humaine dans les activités de développement des Nations Unies, au sein de l'Organisation et dans d'autres forums. Améliorer l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies est essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce but, son pays participera de façon constructive aux débats sur la cohérence à l'échelle du système, sur la stratégie du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que sur d'autres thèmes pertinents.

13. **M. Brevik** (Norvège) dit que le texte de la Commission résultant d'un compromis reflète l'esprit de la résolution 59/250, il réaffirme les engagements pris et encourage la poursuite des processus que le précédent examen triennal complet des politiques a lancées. L'échange franc et ouvert des différents points de vues pendant ce processus a permis d'approfondir la compréhension des membres de la Commission à l'égard de leurs positions réciproques et a sûrement contribué à instaurer la confiance et l'assurance nécessaires pour leur permettre de travailler tous ensemble de façon constructive afin d'atteindre l'objectif commun des Nations Unies, qui est d'être en

mesure d'aider plus efficacement ceux qui en ont le plus besoin.

14. **M. Metelitsa** (Biélorus) se réjouit du consensus réalisé sur le projet de résolution, qui est le résultat d'un compromis et contient de nombreuses dispositions de caractère général. La délégation de son pays interprète les paragraphes 45 et 46 du projet de résolution comme étant destinés à fournir des directives au programme de développement des Nations Unies et à d'autres institutions pour aider les pays de programme à introduire de nouvelles technologies, notamment dans l'accroissement de l'efficacité de l'énergie. Par ailleurs, les quatorzième et seizième paragraphes du Préambule, de même que les paragraphes 9, 35, 37 et 46 doivent être interprétés comme s'adressant non seulement aux pays en développement, mais à tous les pays de programme.

15. *Le projet de résolution A/C.2/62/L.4 est retiré.*

#### **Point 129 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite)**

16. **La Présidente** informe la Commission que le Secrétariat a fait savoir que ce point de l'ordre du jour ne contient aucun thème exigeant une attention ou des mesures de sa part. La Présidente suppose que la Commission décide qu'aucune mesure n'est nécessaire, au titre de ce point de l'ordre du jour.

17. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)** (A/C.2/62/L.62)

##### **Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-troisième session de l'Assemblée générale**

18. **La Présidente** attire l'attention des participants sur le projet de programme de travail de la Commission pour la soixante-troisième session de l'Assemblée générale (A/C.2/62/L.62).

19. *Le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-troisième session de l'Assemblée générale est adopté.*

##### **Achèvement de la partie principale des activités de la Commission**

20. **La Présidente**, dans ses remarques de clôture, déclare que le fait que la Commission ait adopté la majorité de ses résolutions par consensus, prouve que les États Membres ont compris qu'ils sont tous confrontés aux mêmes menaces et défis et doivent travailler ensemble. Les résultats des travaux de la Commission renforcent le partenariat mondial et créent une plate-forme solide pour une collaboration plus efficace permettant de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

21. La Commission peut faire état d'une session très productive, après avoir adopté 34 résolutions et une décision par consensus et sept résolutions seulement à la suite d'un vote. Il convient de noter en particulier la résolution fixant les modalités de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée de réexaminer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi que la résolution proclamant la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

22. La Commission a également adopté une position commune sur les changements climatiques. Malgré le vote sur le paragraphe demandant que les sessions de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soient financées sur les ressources du budget ordinaire, la résolution dans son ensemble a été adoptée par consensus et a envoyé ainsi, en temps opportun, un message énergique à Bali.

23. Il est regrettable que la Commission n'ait pas réussi à réaliser un consensus sur la résolution concernant le commerce et le développement pour la quatrième année consécutive. La Présidente espère que la Commission parviendra à trouver une solution satisfaisante l'an prochain.

24. À l'issue de débats qui ont duré des heures, la Commission vient d'adopter une résolution majeure sur l'examen triennal complet des politiques adoptées pour les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La Présidente remercie M. Thomas Gass (Suisse) et tous ceux qui ont pris part aux négociations des efforts qu'ils ont déployés pour atteindre un consensus sur une résolution aussi importante.

25. Comme par le passé, la Commission a tiré parti d'une série de discussions sur les questions relatives à son programme de travail; et elle doit continuer à

inviter des experts et des partenaires de premier plan en vue de permettre un échange d'idées et un examen des différentes opinions émises.

26. Même si la Commission a été obligée de demander une prolongation pour achever ses travaux, l'atmosphère est restée constructive pendant toute la session. À cet égard, la Présidente félicite les membres du Bureau, de même que les facilitateurs et les entités compétentes des Nations Unies, de leur contribution, ainsi que les nombreux fonctionnaires qui ont facilité les travaux de la Commission; sans ces appuis, la Commission n'aurait pas pu mener à bien sa tâche.

27. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que la Commission a une fois de plus souligné l'importance du multilatéralisme et du rôle des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Le vaste ensemble des objectifs de développement de l'Organisation, y compris ceux du Millénaire pour le développement, représente un consensus mondial sur une vision commune du développement. Étant donné les résultats mitigés en ce qui concerne les objectifs ayant fait l'objet d'un accord international jusqu'à présent, le rôle de la Commission doit être considéré comme une contribution importante à la relance des activités engagées pour concrétiser tous les engagements en matière de développement.

28. Cette session a été particulièrement marquante en raison de certaines décisions très importantes. En s'appuyant sur l'élan suscité par le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, la Commission a adopté une résolution définissant les modalités à adopter pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement; elle a fixé le cadre pour une conférence qui, non seulement, permettra d'évaluer les avancées enregistrées, mais réaffirmera également les objectifs et les engagements propres à maintenir l'élan. De nouveaux thèmes, comme la coopération sud-sud, la coopération triangulaire pour le développement et la nécessité croissante d'intensifier la coopération internationale en matière de fiscalité, pourront aussi être traités. Une étape essentielle a été franchie en ce qui concerne le financement du processus de développement; pour le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, il est indispensable de continuer à faire preuve de volonté politique pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et son département

collaborera étroitement avec les deux vice-présidents dans la préparation de la Conférence.

29. L'importante résolution de la Commission sur l'examen triennal complet fournira des directives au système des Nations Unies pour exécuter ses activités opérationnelles de développement, spécialement en matière de financement, de création de capacités nationales et d'efficacité de celles-ci, d'amélioration du fonctionnement et du suivi. La Commission a défini le cadre des futures activités de développement du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social contribuera à renforcer la cohérence et l'efficacité du système. Le Forum de la coopération pour le développement doit devenir le mécanisme principal pour le dialogue au niveau mondial et l'examen des questions clefs concernant la coopération pour le développement.

30. La Commission a également pris des mesures louables pour l'élimination de la pauvreté, le défi majeur que doit relever le monde aujourd'hui. Le Secrétaire général adjoint est certain que la décision de la Commission de proclamer la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) stimulera l'action de la communauté internationale et aura une incidence sur la vie des faibles, des affamés et des déshérités.

31. La résolution de la Commission demandant que des mesures d'urgence soient prises au niveau mondial pour traiter du changement climatique a figuré à l'arrière plan des débats lors de la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue récemment à Bali; comme la Commission, la Conférence des parties a constaté que les activités entreprises en faveur du changement climatique, orientées de manière à favoriser un développement et une croissance économique durables dans les pays en développement, ainsi que l'élimination de la pauvreté, devront être poursuivies en favorisant l'intégration des trois composants du développement durable, à savoir les volets économique et social, ainsi que la protection de l'environnement.

32. Pour éliminer la pauvreté et garantir la durabilité du développement, la mondialisation doit devenir une force positive pour tous. L'interdépendance croissante des économies nationales dans une société en voie de mondialisation et l'apparition de cadres réglementaires dans les relations économiques internationales, modifient la portée des politiques nationales,

notamment dans les domaines tels que commerce, investissements et développement industriel. À cet égard, la Commission a souligné la nécessité d'instaurer l'équilibre adéquat entre la sphère réservée aux politiques nationales et les obligations internationales.

33. Sur fond de dérèglement financier mondial, la Commission a constaté que la croissance économique mondiale et un système financier international stable peuvent renforcer l'aptitude des pays en développement à atteindre les objectifs de développement ayant fait l'objet d'un accord international, y compris ceux du Millénaire pour le développement. À cette fin, la Commission a souligné avec raison l'importance de la coopération et de la coordination entre tous les pays et institutions pour affronter les risques d'instabilité financière. La Commission a de même rappelé la nécessité de renforcer l'influence et la participation des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods, qu'elle a encouragées à poursuivre leur action grâce à de nouvelles mesures adéquates. M. Sha Zukang espère que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement s'attaquera à ces questions.

34. Enfin, la Commission a contribué à relancer l'exécution du programme de développement des Nations Unies. Le Secrétariat est prêt à poursuivre son soutien aux travaux de la Commission dans ce secteur.

35. **M. Silvestre** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats – Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie –, des pays en cours de stabilisation et d'association – Albanie, Monténégro et Serbie –, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine, estime que le résultat général des travaux de la Commission dans les quatre domaines essentiels révèle l'unité et l'étroite collaboration de la communauté internationale sur une large gamme de thèmes liés au développement. L'intervenant félicite toutes les délégations pour leur esprit de coopération, leur dévouement, pour leurs initiatives et leur souplesse; il prend acte des efforts des négociateurs pour trouver un terrain d'entente et faire progresser le programme de la Commission. Il constate que la qualité des négociations au sein de la Commission proprement dite a grandement bénéficié de la participation d'experts, de hauts fonctionnaires, de groupes intéressés et de la société civile, dans le débat

général de la Commission et pendant diverses manifestations secondaires.

36. Toutefois, plusieurs améliorations doivent encore être apportées à de nombreux aspects des travaux de la Commission, notamment en ce qui concerne leur nature répétitive. Certaines méthodes de travail ont également besoin d'être perfectionnées. En particulier, l'intervenant réclame une meilleure organisation du temps disponible et une répartition plus satisfaisante des lieux retenus pour les consultations informelles. Néanmoins, il se réjouit de l'activité du Secrétariat sur le site informatique de la Commission et du « QuickPlace », deux initiatives qui se sont révélées très utiles aux délégations.

37. L'Union européenne continuera, comme elle s'y est engagée, d'assurer la cohérence entre ses politiques internes et externes afin d'atteindre les objectifs mondiaux sur tous les thèmes traités par les Nations Unies. À la lumière des défis qu'il doit actuellement relever, le monde attend des Nations Unies qu'elles traitent les questions qui lui sont confiées d'une manière décisive et efficace et il estime nécessaire de prendre des engagements plus ambitieux en matière de politique internationale.

38. Enfin, la Commission devra s'intéresser davantage aux activités sur le terrain, de façon à garantir la mise en œuvre des objectifs fixés par la communauté internationale.

39. **M. Nakamura** (Japon) dit que sa délégation regrette qu'il ait été nécessaire d'adopter certaines résolutions par un vote et qu'elle espère que les États membres renouvelleront l'engagement qu'ils ont pris de trouver un terrain d'entente afin que, l'année prochaine, toutes les résolutions puissent être adoptées.

40. Compte tenu de l'ambitieux programme de conférences liées au développement, inscrites à l'ordre du jour, 2008 sera une année importante pour la campagne internationale menée en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et il espère que le prochain programme de travail prendra en considération la forte augmentation des obligations et des mandats des délégations, résultant de ces manifestations. Il est important, notamment, d'éviter les doubles emplois entre les préparatifs pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et les travaux de la Commission dans le domaine macroéconomique.

41. En 2008, le Japon accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV), au mois de mai, et le Sommet du Groupe des huit (G-8) (Hokkaido-Toyako) en juillet. Le Gouvernement japonais veut utiliser ces occasions pour faire progresser la cause du développement de l'Afrique, promouvoir la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et contribuer aux travaux tant du Conseil économique et social que de la Commission.

42. Après l'habituel échange de politesses, auquel ont participé **M. Silvestre** (Portugal), **M. Le Roux** (Afrique du sud), **M. Khan** (Pakistan), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que **M. Nakamura** (Japon), la Présidente annonce que la Commission en a terminé avec la partie principale de son programme pour la soixante-deuxième session.

*La séance est levée à 16 h 40.*